

## **INNOVATE AGENCY**

**Société à responsabilité limitée unipersonnelle  
au capital de 8 000 euros  
Siège social : 81 RUE DE FRANCE  
C/O REGUS  
06000 NICE  
884 422 270 RCS NICE**

### **PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 26 janvier 2026**

L'an 2026,  
Le 26 janvier,  
A 10 heures,

Monsieur QUENTIN HUGOT,

Propriétaire de la totalité des 800 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la Société INNOVATE AGENCY,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Modification de la dénomination sociale,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

#### **PREMIÈRE DÉCISION**

L'Associé Unique décide d'adopter comme nouvelle dénomination sociale, à compter de ce jour, "42LAB", et, en conséquence, de modifier l'article 3 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

#### **ARTICLE 3 - DÉNOMINATION**

"La dénomination de la Société est : 42LAB."

Dans tous les actes et documents émanant de la Société, la dénomination sociale doit être précédée ou suivie immédiatement des mots "Société à responsabilité limitée à associé unique" ou des initiales "S.A.R.L. à associé unique" et de l'énonciation du montant du capital social.

Il est convenu entre les associés de développer et de protéger l'enseigne commerciale « 42LAB »

## DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Signé par :  
  
78A5435F0342402...

L'Associé Unique  
QUENTIN HUGOT